

2016-02-029-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 1.1.9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

OBJET: ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme BAULON, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 31



2016-02-029-DR/CPA - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires a été constitué avec le centre communal d'action sociale de Tarnos.

La consultation pour laquelle avait été constitué le groupement de commande, lancée sous forme d'appel d'offres a été déclarée sans suite par M. le Maire conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre 2015. Il convient aujourd'hui de délibérer pour constituer un nouveau groupement de commandes pour le lancement des prochaines consultations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour la consultation relative à la fourniture de denrées alimentaires pour la Ville de Tarnos et le CCAS.

DELIBERE

DECIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes,

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer et signer les marchés et de procéder à leur exécution, ainsi que les avenants s'y rattachant,

AUTORISE M le Maire à signer la convention de groupement de commande ainsi constituée

PRECISE que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement.

PRECISE que les dépenses résultant des contrats d'assurances seront inscrites aux Budgets de la Commune et du CCAS

Vote: 29

Pour: 29

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 février 2016

Le Maire